



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

COMITE SYNDICAL DU 26 JANVIER 2026

Salle Polyvalente - MAISON ROUGE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 077-200087021-20260309-2026_DCS_007-DE

Date de convocation : 20 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 88

Nombre de suffrages : 90

L'an deux mil vingt-six le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DELARUE Francis, titulaire – DERVIN José, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – LEBLANC Pierrette, suppléante – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – KURAS Leslie, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BANNE Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – CARVALHO Sandra, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – GALLOIS Catherine, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant – LEGRAND Martine, suppléante – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LETERRIER Carine, titulaire – MARTIN José, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CARELLA Cyril, suppléant – CASTAING Denis, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – GERMANN Françoise, suppléante – GUERINOT Laurence, suppléante – GUIZOUARN François, suppléant – MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant – STOLL Bertrand, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – DESSOLES Mélina – EUGENE Jean-Baptiste – LEGROS Lionel – PAIX Josiane – PHILIPPE Jean-Marie – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BONTOUR Alain – BOULET Christine – BOULLOT Alain – CAUMARTIN Pierre –
CLAUSS Georges – FASSELER Philippe – MARCHAND François – MILLET Jérôme – PERRINO Fabien – PIERRU Hugo – SIMONY
Jacques –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – FLON Martine – FORET Sylvie – FORGET Michel
- JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – LEMORE Christine – LUCE Laure – MENARD Sophie –
POULAIN Michel – REMBLIER Stéphane – SIVANNE Evelyne –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie : -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric –

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane – COGNYL Gérard – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie - VICQUENAUULT Nadège –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

QUÉRÉ Catherine – RAY Daniel – SIMON Dominique – TALBOURDET Dominique – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs :

FLON Martine à LAMOTTE Xavier

LEMORE Christine à SAINT-CENE Christine

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : PELLICIARI Bruno



Approbation PV séance du lundi 15 décembre 2025 à Maison Rouge

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 15 décembre 2025 à Maison Rouge a été transmis à chacun des membres du Comité syndical par voie électronique avec les convocations pour la présente séance

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 15 décembre 2025 qui n'appelle aucune observation



Débat d'orientations Budgétaires 2026

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Comité Syndical dans toutes les collectivités incluant au moins une commune de 3 500 habitants. Ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget syndical, doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel du syndicat.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Ce débat ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur est retracée par une délibération du Comité Syndical pour en prouver l'existence.

Vu la note de présentation jointe en annexe conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la présentation faite lors du comité syndical

Le comité syndical,

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2026,

Présentation Power point : Diapositives 3 à 78



Vote tarifs Régie SNE 77

Vu les dépenses réalisées sur 2025 et les orientations budgétaires 2026

Vu l'estimation des volumes vendus en 2025

Vu l'analyse des dépenses réalisées en 2025

Au vu des estimations des produits et des charges à finaliser pour l'établissement du budget il est proposé de maintenir la part variable de la régie au même tarif que 2025 soit :

- Vente d'eau

Part fixe	Part variable
25 € HT par an (diamètre 25)	1,35 € HT / m3

- Vente d'eau en gros selon convention :
pour les communes, Vaudoy, Viels Maison, Courcelles en Bassée Prix : 0.75€ /m3

les autres tarifs restent inchangés

L'ensemble des prix sont soumis à la TVA selon les taux en vigueur

Le comité syndical après avoir délibéré

APPROUVE le maintien de l'ensemble des prix de la régie au 1er février 2026

Vote tarifs syndicat S2e77

Part variable et part fixe syndicale applicables au 01/02/2025

Vu l'étude d'harmonisation tarifaire de 2021 le comité syndical avait retenu les hypothèses suivantes :

- Une date d'harmonisation à 2034.
- Une stratégie d'harmonisation de la période transitoire avec une augmentation des parts variables syndicales de :
 - 0,35€ en 2022 et 2023 pour les zones Transpreauvinois et Bassée montois puis augmentation linéaire jusqu'au prix cible.
 - 0.05€ en 2022 et 2024 pour les communes du Nord Est puis augmentation linéaire jusqu'au prix cible
 - A l'exception des communes atteignant le prix de 5 € TTC pour une facture 120m3 toutes parts comprises ou la part variable syndicale sera plafonnée pour respecter cette règle.

Vu la réforme des redevances de l'agence de l'eau applicable au 01/01/2025 et notamment la mise place de nouvelles redevances et leur impact sur le prix de l'eau

Vu le nouveau prix plafond pour le calcul des augmentations fixé à 4,425 HT par m3 pour une facture 120 m3 (hors redevances) fixé lors du comité syndical du 9 décembre 2024

Vu la présentation des règles et les propositions d'augmentation linéaire présentées et conformément aux prévisions budgétaires 2026, il est proposé les tarifications suivantes :

PART FIXE Annuelle	PART VARIABLE / M3
20€ HT / an	selon tableau Annexe

Ces sommes seront collectées par les délégataires ou la régie SNE77 pour les communes en régie.

A ces tarifs s'ajoutent les différentes redevances soient :

- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- La redevance sur la consommation d'eau potable
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable

La totalité de ces sommes est soumise à la TVA selon les taux en vigueur.

Suite à la présentation, le Comité syndical après avoir délibéré

- **APPROUVE** à l'unanimité les différentes parts variables syndicales proposées en annexe
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à toute consommation d'eau dès le 1er février 2026 Sauf pour Beauchery St Martin au 18/02/2026 et Montigny le Guesdier au 26/02/2026
- **PRECISE** qu'à ces tarifs s'ajoutent les différentes redevances soit :
 - La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
 - La redevance sur la consommation d'eau potable
 - La redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- **PRECISE** que la totalité de la facture est assujettie à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives

Présentation Power point : Diapositives 79 à 80

Autorisation à la réalisation du ¼ des investissements

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette)

Le Budget prévisionnel ne sera voté que début 2026.

De ce fait, aucune dépense d'investissement ne pourrait être mandatée ou engagée en dehors des restes à réaliser.

Vu le budget 2025 et les premières dépenses d'investissement à réaliser il est nécessaire de prendre une délibération autorisant ces dépenses.

- Budget REGIE SNE 77

Vu les premières commandes à réaliser : matériel hydraulique, chloration et l'achat de compteurs, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

CHAPITRE	BUDGET 2025	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	29 000	7 250	7 250
21	1 565 955	391 489	390 000

- Budget S2e77

Afin de lancer les premiers travaux du marché à bon de commande, de nouvelles opérations, il est proposé d'ouvrir les crédits à hauteur de :

CHAPITRE	BUDGET 2025	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	153 100	38 275	38 000
21	2 648 500	662 125	660 000
23	16 742 303	4 185 576	4 100 000

Ces sommes seront reprises dans les budgets primitifs.

Le comité syndical doit approuver ces montants et autoriser cette délibération

Vu la présentation,

le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants proposés
- **AUTORISE** la délibération du ¼ des investissements sur les 2 budgets à hauteur des sommes proposées

Présentation Power point : Diapositives 81 à 83



Décisions

- Décision 2024-17 du 6 décembre 2024 :
Désignation de l'entreprise NORD EST TP, entreprise la mieux disante, en qualité d'attributaire pour la réalisation des travaux de renouvellement de canalisation AEP et reprise de branchements à St HILLIERS Quincy- Savigny, pour un montant total de 416 007,95 € HT.

Point divers

- Information sur les prochaines dates de réunion :
 - 17/02/2026 : Bureau + Conseil d'exploitation
 - 9/03/2026 : Comité Syndical

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie la commune de Maison Rouge de son accueil.
La séance est levée à 20h00

La présidente

Claire CRAPART



Le secrétaire de séance

Bruno PELLICANI






COMITÉ SYNDICAL

26 janvier 2026
Maison-Rouge

1



Ordre du jour

- 🌊 Débat d'orientations budgétaires 2026
- 🌊 Délibérations ¼ des Investissements
- 🌊 Décisions
- 🌊 Points divers
- 🌊 Agenda

2



Comité Syndical



Débat d'orientations Budgétaires 2026

3

3



Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

- Première étape du cycle budgétaire
- Doit être réalisé dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget

Le rapport d'orientation budgétaire doit présenter :

- Les orientations budgétaires de l'exercice
- La structure et la gestion de la dette
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs
- les engagements pluriannuels envisagés

4

4



Sommaire

- Contexte
- Ressources Humaines
- Régie SNE77
 - Structure de la Dette
 - Orientations Budgétaires 2026
- Syndicat S2e77
 - Structure de la Dette
 - Prix de l'eau 2026 - Recettes prévisionnelles 2026
 - Orientations Budgétaires 2026

5

5



Contexte

STRUCTURE BUDGETAIRE

- Un Budget Principal : Syndicat S2e77
 - Charges de structures et personnel du S2e77
 - Etudes et recherches
 - Gestion et financement du patrimoine
- Un Budget Annexe : Régie SNE 77
 - Charges liées à l'exploitation des communes en Régie
(Production, distribution et clientèle)



6

6



D.O.B 2026

RESSOURCES HUMAINES

7

7



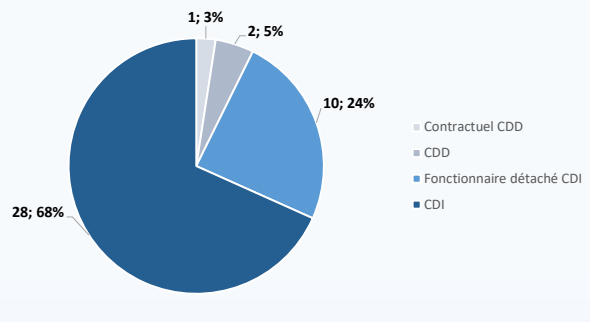
Ressources Humaines

SITUATION ACTUELLE AU 01/01/26

Le Syndicat a 43 postes :

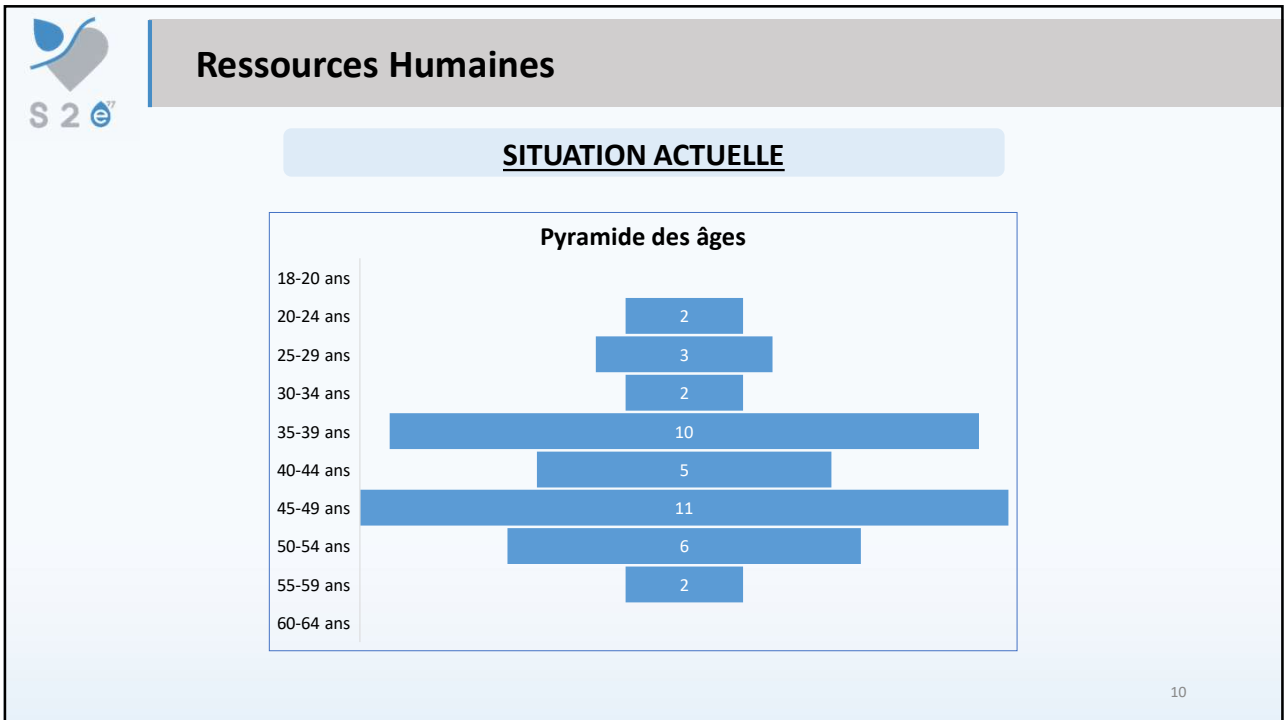
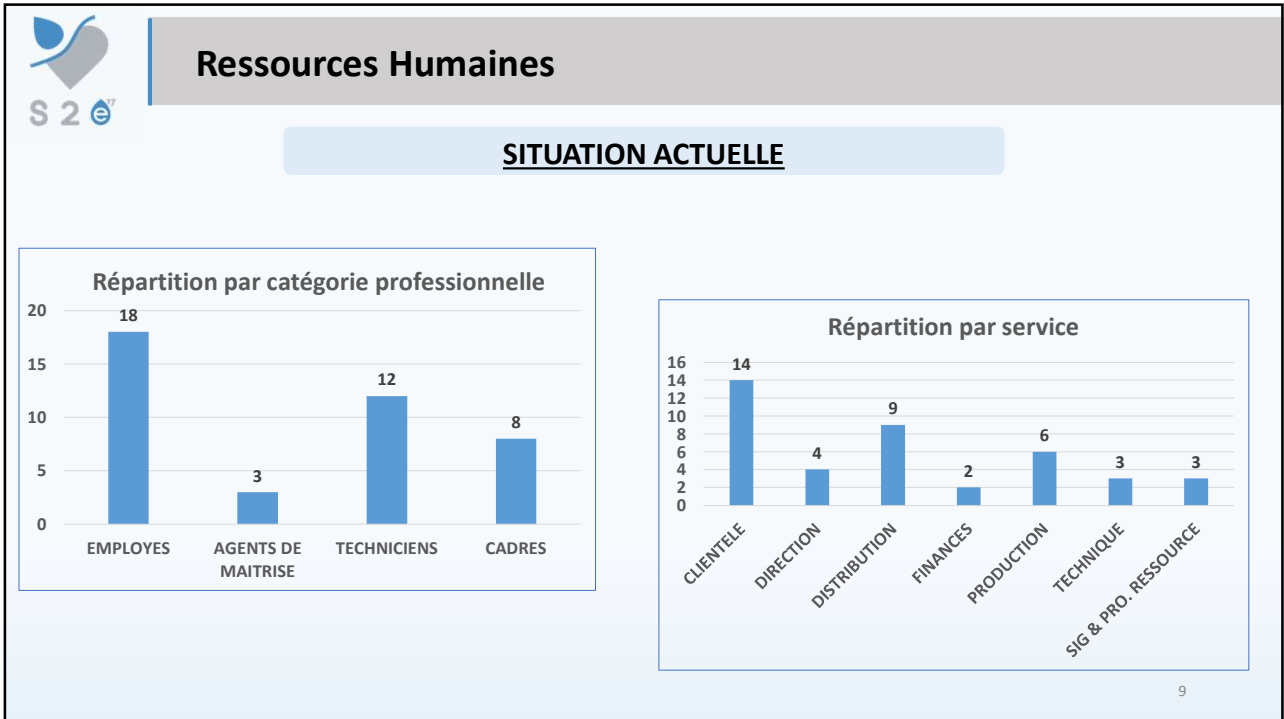
- ➔ 11 personnes au S2e77
- ➔ 32 personnes à la Régie SNE77 (dont 3 à pourvoir)

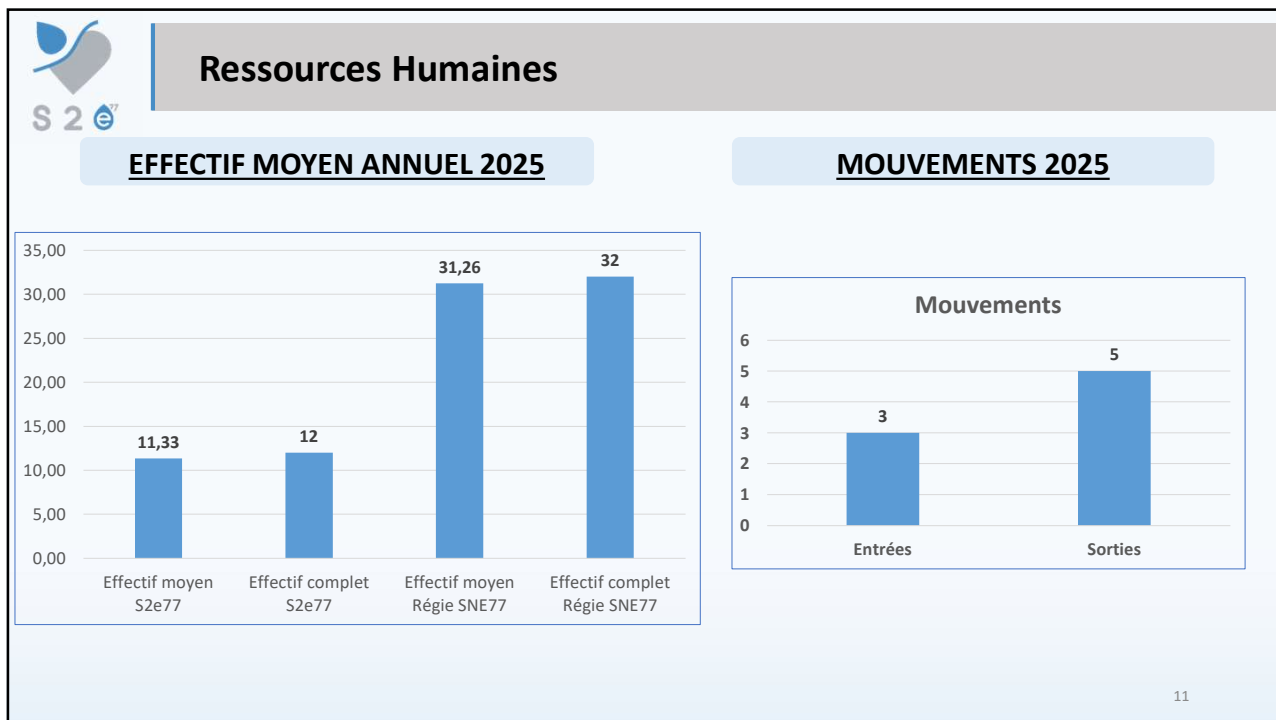
Répartition par type de contrat



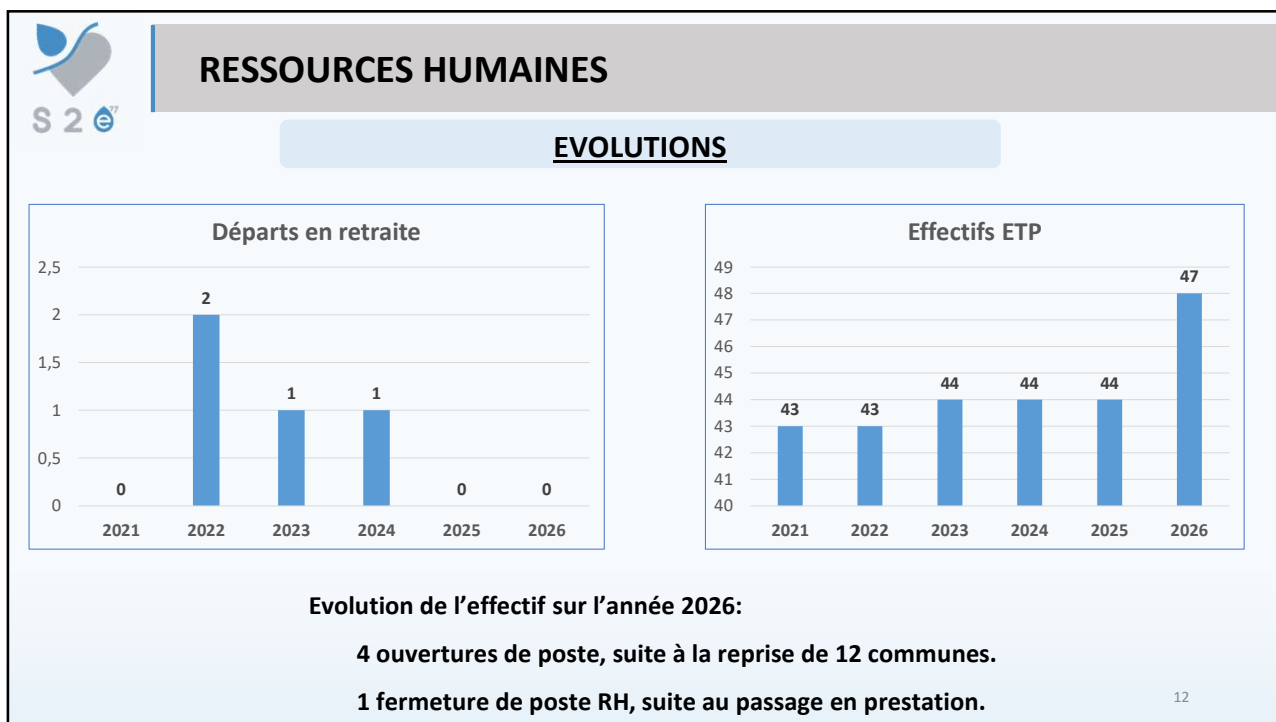
8

8





11



12



Rappel – Politique de rémunération

Le syndicat est considéré comme une entreprise privée dans son fonctionnement de par notamment l'embauche des agents sous contrat privé.

La rémunération est composée du salaire de base et de primes différentes en fonction des services.

Le syndicat fait face au marché de l'emploi et à la concurrence avec les délégataires.



Mise en place d'une politique de rémunération depuis 2021 pour :

- Fidéliser et motiver les agents au quotidien
- Attirer de nouveaux candidats



Enveloppe de 2% de la masse salariale par an


13

13



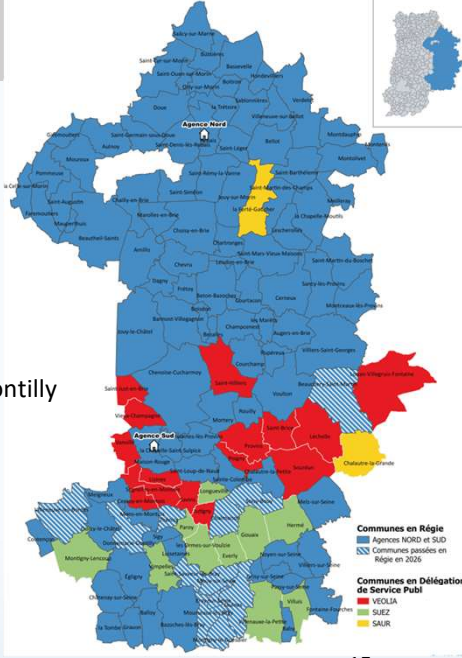
D.O.B Régie

14




Périmètre


- 106 communes en Régie en 2026
- Rappel 5/01/2025 : Reprise de Villiers-St-Georges
(508 Abonnés – 57 000 m3)
- Au 05/01/2026 : Reprise de 10 communes
Thénisy , Villeneuve-les-Bordes, Chalmaison, Donnemarie-Dontilly
Ex Siaep de Bray, Soisy-Bouy
(4365 Abonnés – 410 000 m3)
- 02/2026 : reprise de 2 communes
Beauchery-St-Martin, Montigny-le-Guesdier
(335 Abonnés – 29 000 m3)



15

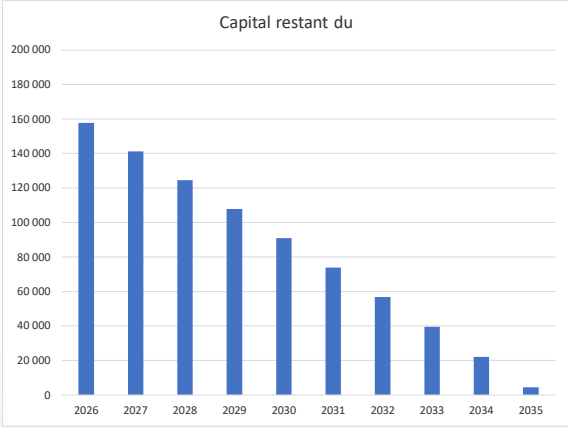


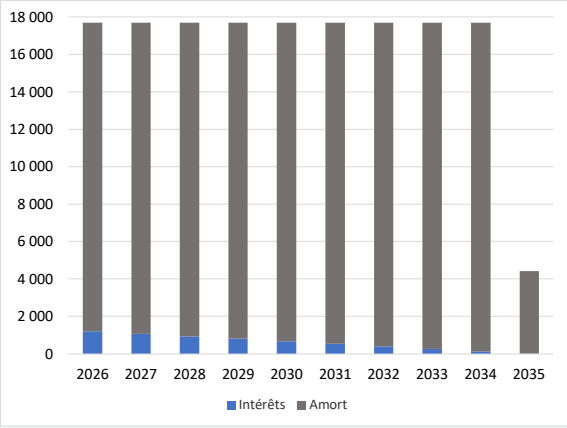
Structure de la dette




Un seul emprunt à taux fixe de 250 000 € en 2020 sur 15 ans pour financer la création de l'agence Sud

Capital restant du







Annuité constante

16



Dépenses de fonctionnement



Evolutions des charges de fonctionnement *

* Hors reversement AESN

CHAPITRES	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	% variation 2024/2025
011- Charges à caractère général *	2 170 950,00	2 159 140,00	2 448 920,00	2 667 120,00	2 542 850,00	-4,66%
012- Charges de personnel	1 790 000,00	1 851 500,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 935 000,00	1,84%
042- Dot Aux Amortissements	103 200,00	160 650,00	200 000,00	240 000,00	300 000,00	25,00%
65- Autres charges de gestion courante	20 700,00	15 500,00	15 500,00	16 500,00	45 500,00	175,76%
66- Charges Financières	1 985,00	1 750,00	1 600,00	1 500,00	1 500,00	0,00%
67- Charges Exceptionnelles	17 700,00	18 000,00	25 000,00	30 000,00	17 000,00	-43,33%
68- Provision pour dépréciation	10 000,00	10 000,00	10 000,00	44 000,00	73 500,00	67,05%
TOTAL	4 114 535,00	4 216 540,00	4 601 020,00	4 899 120,00	4 915 350,00	0,33%
* Hors redev prélevement						

17

17



Evolution Charges 2026 : Impacts Nouvelles communes



* A Finaliser pour le Budget

DEPENSES

Charges directes d'exploitation

- Electricité
- Réactifs
- Analyse
- Nettoyage réservoirs
- Fournitures....

Charges de personnel + charges liées au personnel

- Salaires et charges
- Téléphonie (téléphone , abonnement)
- Charges véhicules (gasoil, assurance, entretien)
- Informatique

Charges clientèle

- Maintenance logiciel
- Affranchissement + centre éditique

INVESTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES

- Véhicules
- Ordinateurs – licence
- Mobilier
- Petits matériels
- Renouvellement électro mécanique
- Compteurs

18

18



Impacts Nouvelles communes



Sur une année complète « classique »

Total Charges exploitation estimées : 650 000 €

Total Recettes exploitation estimées : 655 750 €



	abonnés	volumes	25 €	1,35 €
Thenisy	145	11000	3 625 €	14 850 €
Villeneuve les bordes	289	25000	7 225 €	33 750 €
chalmaison	335	31000	8 375 €	41 850 €
donnemarie	1259	115000	31 475 €	155 250 €
siaep de bray	1943	195000	48 575 €	263 250 €
beauchery st martin	185	15000	4 625 €	20 250 €
montigny le guesdier	150	14000	3 750 €	18 900 €
total	4306	406000	107 650 €	548 100 €

Première année d'exploitation :

Tous les volumes ne seront pas facturés en 2026

Tous les emplois ne seront pas pourvus

Par contre les charges d'exploitation (EDF, pdt de traitement.....)
seront bien sur une année complète



Prudence sur les prévisions de charges car

- pas totalité des recettes
- une estimation des charges basées sur les RAD des délégataires

19

19



Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011- Charges à caractère général



Dépenses en +

Intégration des nouvelles communes 150 k€

- Charges d'exploitation
- Charges liées au personnel
- Charges liées à la Clientèle
- autres

Marché « travaux exploitation »

Hors Branchements Neufs (BN) 210 k€

BN (compensé par des ventes) 800 k€

Prestation RH 36 k€



Dépenses en -

• Prestation de Service Soisy Bouy - 45 k€

• Achats d'eau - 40 k€

Gurcy

Mons en Montois


Luisetaines

• Tvx S2e - 80 k€


• Electricité -100 k€

20

20




Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011- Charges à caractère général *

- Hors reversement AESN
- Hors Branchements neufs

BUDGET 2022 <small>(avec réajustement BS)</small>	BUDGET 2023 <small>(avec réajustement BS)</small>	BUDGET 2024 <small>(avec réajustement BS)</small>	BUDGET 2025 <small>(avec réajustement BS)</small>	PREV 2026 *	* à finaliser
2 159 140,00	2 448 920,00	2 667 120,00	2 665 979,00	2 759 000,00	



En attente des charges réelles de 2025 pour finaliser les prévisions du budget 2026
Finalisation couts supplémentaires suite à la reprise des nouvelles communes

21

21



Dépenses de fonctionnement



Chapitre 012- Charges de personnel



Dépenses en +

- 4 postes en plus
(1 Administratif, 1 agent Réseau, 1 électro mécanicien, 1 responsable réseau)
- Politique salariale = 2% de la masse salariale
- Des charges supplémentaires non récurrentes
indemnités de fin de CDD = 10% (estimation)




Dépenses en -


Salaires RH
(mise en place d'une prestation)

22

22



Dépenses de fonctionnement




EVOLUTION MASSE SALARIALE


BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025 (avec réajustement BS)	PREV 2026 *	
1 851 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 905 000,00	2 140 000,00	* à finaliser

23

23



Dépenses d'investissement



Politique de renouvellement

+ Impact Nelles communes

Renouvellement de Compteurs

1/15^{eme} du Parc par an sur chaque Zone
soit environ **95 k€**

Renouvellement Véhicules

3 / 4 véhicules par an
10 ans ou 200 000 kms
soit environ **80 k€**
+ 60 k€ (4 véhicules occasion)


Renouvellement électromécanique

- Armoire électrique : 15-20 ans
- Télégestion et automatisme : 10 ans
- Pompes- Ballons et équipt ss pression : 7 - 10ans
- Equipt hydraulique : en fonction de l'usure
- Equipt de désinfection : 5 -10 ans


Soit environ **190 k€**
+ 35 k€

24

24



Dépenses d'investissement




Politique de renouvellement

+ Impact Nvx agents


Parc Informatique	Renouvellement et acquisition
<p>Mise en place plan de renouvellement</p> <p>Changement des postes tous les 6 ans Maximum</p> <p>Soit environ 4 postes informatique / an</p> <p style="text-align: center;">Environ 10 k€</p> <p>- Anticipation renouv 2026 sur 2025</p> <p style="color: green;">+ Impact Nvx agents (licence + ordinateur +Mobilier)</p>	<p style="text-align: center;">Petits équipements</p> <p>marteau piqueur, pilonneuse, compresseur...</p> <p style="text-align: right;">environ 15 k€</p>


25

25



Dépenses d'investissement





Des dépenses prévisionnelles exceptionnelles

Nouveau logiciel Clientèle :	Appel d'offre à lancer	400 k€
------------------------------	------------------------	--------

Financement à prévoir par emprunt ???

26

26

DEPENSES		
Emprunts Intérêts + capital	18 k€	
Dépenses Fonctionnement	7 055k€	☛ A finaliser lors de l'établissement du budget
Dépenses Investissement	490 k€	☛ Selon le programme de renouvellement et les investissements exceptionnels
Opérations inter- sections	506,5 k€	
TOTAL	8 069,5k€	

27

27

	Nord Est	Transpreau	Bassée Montois
PART FIXE	25 € / AN		
PART VARIABLE 2023	1,30 € / m3		
PART VARIABLE 2024	1,35 € / m3		
PART VARIABLE 2025	1,35 € / m3		

Part Variable :

☛ Rappel : augmentation de 0,05€ /m3 en 2024 pour maintenir fond de roulement suffisant malgré les hausses de tarifs des Matières 1ere et de l'électricité et baisse des volumes vendus

Part fixe :

Tarif identique depuis 2019

28

28



Evolution produits 2026 : Impacts Nouvelles communes



RECETTES

Vente d'eau : parts fixe et variable

	abonnés	volumes	25 €	1,35 €
Thenisy	145	11000	3 625 €	14 850 €
Villeneuve les bordes	289	25000	7 225 €	33 750 €
chalmaison	335	31000	8 375 €	41 850 €
donnemarie	1259	115000	31 475 €	155 250 €
siaep de bray	1943	195000	48 575 €	263 250 €
beauchery st martin	185	15000	4 625 €	20 250 €
montigny le guesdier	150	14000	3 750 €	18 900 €
total	4306	406000	107 650 €	548 100 €



Attention du fait des dates de relèves et de facturation les recettes réelles sur 2026 seront inférieures

29

29



RECETTES – Évolution des volumes



ESTIMATION DES VOLUMES

Du fait des dates réelles de relève et de facturation


Pas une année complète de recettes

estimation à 238 500 m3 de volumes supplémentaires sur 2026 et non 458 000 m3


volume en plus EN 2026	FACTURES	date facture acpte	date fact solde	date facture acpte	CONSO	ABONNE	VOLUMES	BM	TR	2026
VILLIERS ST GEORGES	ACPTE + SOLDE	mai-26	nov-26		12 MOIS	508	52 000		52 000	52 000
THENISY	ACPTE + SOLDE	avr-26	oct-26		8 MOIS	145	11 000	7 500		7 500
VILLENEUVE LES BORDES	ACPTE + SOLDE	mai-26	nov-26		10 MOIS	289	25 000	21 000		21 000
CHALMAISON	SOLDE	aucune	juil-26	janv-27	5 MOIS	335	31 000		13 000	13 000
DONNEMARIE	SOLDE	aucune	juil-26	janv-27	5 MOIS	1259	115 000	48 000		48 000
SIAEP DE BRAY	SOLDE	aucune	juil-26	janv-27	5 MOIS	1943	195 000	81 250		81 250
BEAUCHERY	SOLDE	aucune	oct-26	avr-27	7 MOIS	185	15 000		8 750	8 750
MONTIGNY LES GUESDIER	SOLDE	aucune	sept-26	mars-27	6 MOIS	150	14 000	7 000		7 000
					TOTAUX	4814	458 000	164 750	73 750	238 500

30

30



RECETTES – Évolution des volumes



	VOLUMES
RPQS 2022	2 919 435
RPQS 2023	2 735 685
RPQS 2024	2 815 873
ESTIM 2025	2 839 230

Nord Est	Transpreau	Bassée Montois
5,45%	2,66%	-2,68%


Comparaison volumes 2025 – 2024
à périmètre constant

	Nord Est	Transpreau	Bassée Montois	TOTAL
Volumes 2025 Estimé	2 000 000	507 000	265 000	2 772 000
Volumes 2025 provisoires	2 071 000	509 885	258 345	2 839 230
Volumes 2026 estim	2 000 000	584 000 *	425 000 *	3 009 000 *
98% conso 2025 + nelles	2 000 000	572 320	416 500	2 988 820


* Sur la base des facturations réelles en 2026


31

31



DOB 2026 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT





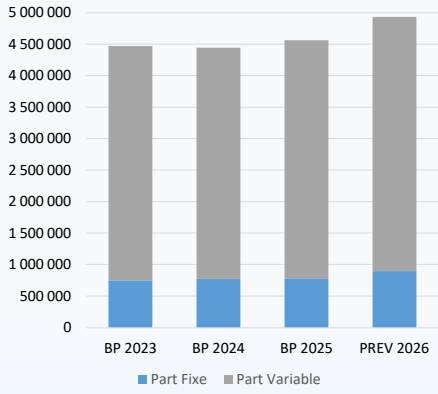
[Recettes à la hausse](#)

Des volumes en plus suite à l'intégration de communes
 Année Paire : contrôle Poteaux Incendie
 Refacturation Branchements neufs (en image avec les dépenses)

Estimation ventes d'eau en €

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	PREV 2026
Part Fixe	750 000	775 000	778 750	898 000
Part Variable	3 718 000	3 670 000	3 780 000	4 035 000
	4 468 000	4 445 000	4 558 750	4 933 000

Evolutions des Ventes d'eau



■ Part Fixe ■ Part Variable

32

32



DOB 2026 – ESTIMATION RECETTES



Estimation des autres Recettes :

Frais Administratifs, branchements plombs, autres recettes (frais de coupure, réouverture.....) estimées sur une moyenne des dernières années

Refacturation Branchements neufs en +

Redevances AESN :

identiques en recettes et en Dépenses
Application des nouvelles redevances

- Redevance consommation (> à la red pollution)
- Redevance prélèvement

PROJET DOB 2026	
Part Variable Régie	4 035 000,00 €
Autres ventes d'eau	35 000,00 €
Part fixe regie	898 000,00 €
Branchements plomb	100 000,00 €
Autres tvx S2e	
Branchements neufs	800 000,00 €
Tvx divers	20 000,00 €
Autres recettes	50 000,00 €
Frais administratif	70 000,00 €
Redevance prelt	300 000,00 €
Redev consommation	1 020 000,00 €
	7 328 000,00 €

33

33



Comment équilibrer ?



DEPENSES		RECETTES
Emprunts Intérêts + capital	18 k€	Besoin Pour équilibre 166 k€
Dépenses Fonctionnement	7 055 k€	Recettes prévisionnelles
Dépenses Investissement	490 k€	7 397 k€
Opérations inter- sections	506,5 k€	506,5 k€
TOTAL	8 069,5 k€	8 069,5 k€

34

34



Comment équilibrer ?



Selon les estimations

A ce stade , il manquerait environ 166 k€ pour équilibrer les recettes et les dépenses

Cependant :

- il reste à affiner le montant des dépenses pour l'établissement du budget
- les Résultats 2025 devraient être excédentaires

Cette année est une année exceptionnelle car nous ne touchons pas la totalité des recettes sur les nouvelles communes (235 k€)



Au vu du fond de roulement d'environ 1200 k€ et la volonté d'avoir un prix au plus juste proposition de ne pas augmenter les tarifs en 2026

35



FORMULES DE REVISION



A ce jour pas d'application systématique des formules de révision comme les délégataires

$$\underline{0,20 + 0,304*(ICHT-E/ICHT-E0) + 0,056 *(5351107/351107) + 0,24 * (FSD3/FSD30) + 0,2*(TP10a/TP10a0)}$$

Evolution de la valeur des indices de notre formule

	ICHT-E / Salaires	Electricité	Services et Prestations diverse / FSD3	Travaux publics – Canalisations / TP10a
2020	118,4	135,7	129,5	111,5
2025 (dernier index connu)	139,1	117	156,9	130,5

Montant du coefficient K calculé

$$K = 1,13$$

Tarifs de la Régie avec application du K

Part fixe : 28,25 €

Part variable : 1,36 € / m³

36



D.O.B 2026

SYNDICAT S2e77

- Structure de la Dette
- Rappel étude harmonisation 2021 – Prix 2026
- Recettes prévisionnelles 2026
- Orientations Budgétaires 2026

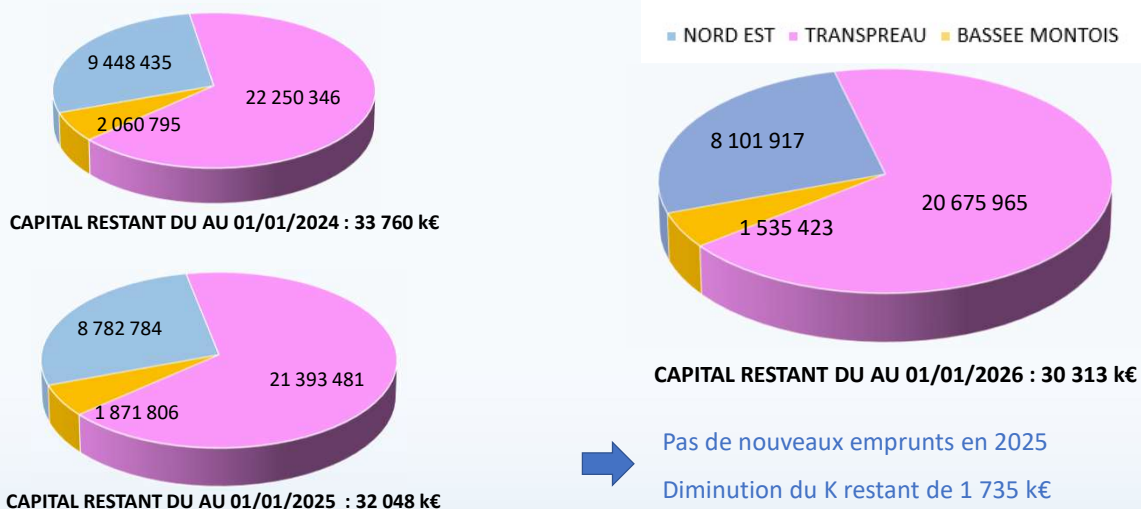
37

37



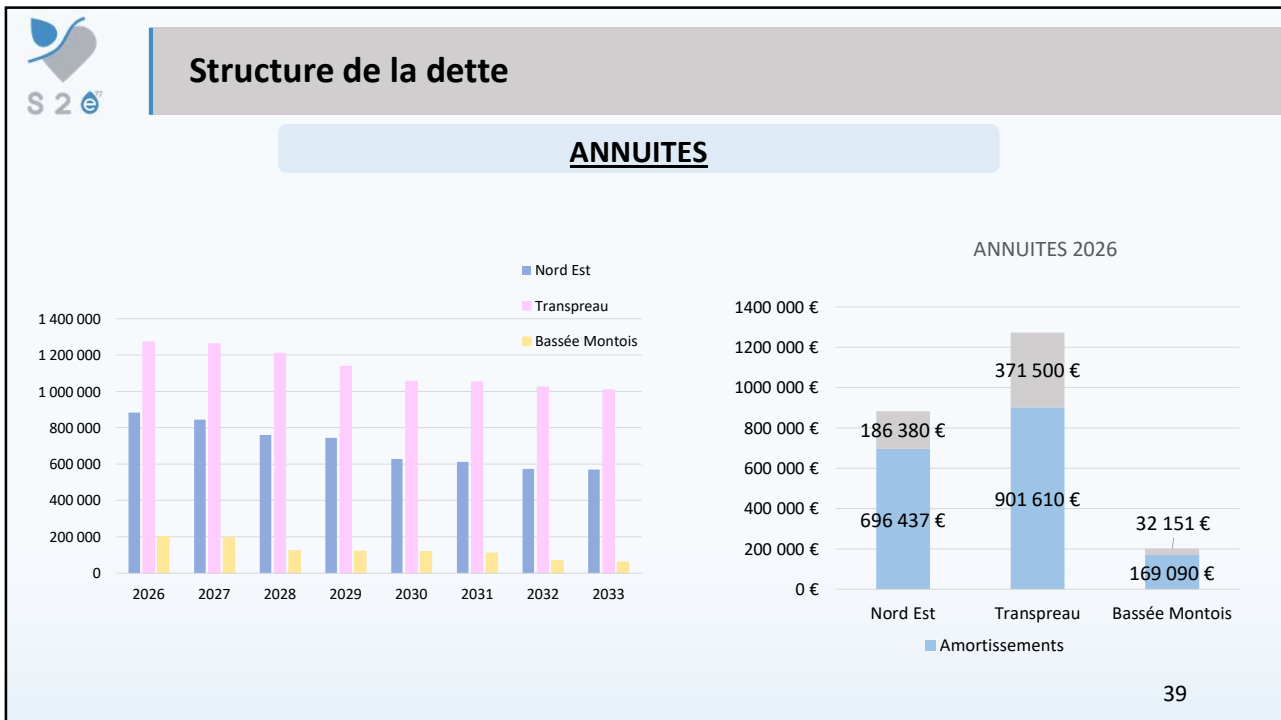
STRUCTURE DE LA DETTE

ENDETTEMENT AU 01/01/2026



38

38



39

Structure de la dette

DESENDETTEMENT

= Nombre d'années de CAF pour rembourser la totalité des emprunts

	CAPITAL RESTANT DU au 01/01/2026	ANNUITES	RECETTES PREV 2026 Part Var Synd	Part Annuités / recettes	Ratio de desendettement				
					prev 2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
NORD EST	8 101 917	882 817	5 130 000	17%	1,72	1,85	1,92	1,80	1,47
TRANSPREAU	20 675 965	1 273 110	4 846 000	26%	6,67	7,17	8,11	11,16	7,88
BASSEE MONTOIS	1 535 423	201 242	1 632 000	12%	1,21	1,32	1,64	2,36	1,98
TOTAL	30 313 305	2 357 168	11 608 000	20%	3,34	3,51	3,78	4,11	2,96

	< 3 ans	3 à 5	5 à 7	7 à 10	10 +
Situation	Très Bonne	Bonne	Correcte mais à surveiller	zone de danger	critique

Baisse prévisionnelle du ratio de desendettement du fait :

- de l'augmentation des recettes et donc de la CAF
- des remboursements d'emprunt

La situation globale du syndicat reste bonne
(en attente des résultats 2025 pour avoir le réel taux)

40

40



Rappel sur la politique de financement

- TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT : financement par l'Autofinancement
- TRAVAUX STRUCTURANT : financement par emprunt sur la durée de vie du bien

Le syndicat ne s'empêche pas d'emprunter en fonction :

- des opportunités : taux très bas
- des travaux urgents à réaliser



**Attention à respecter un endettement maximal par zone
pour ne pas pénaliser les autres zones**

41

41



Orientations Budgétaires 2026

1 - Les Recettes

2 - Les Dépenses



42

42



Orientations Budgétaires 2026

Recettes :

Etude Harmonisation 2021

- ↳ Augmentation linéaire du prix partir de 2026 avec plafond 4,425 HT
- ↳ Calcul des Recettes prévisionnelles pour 2026
- ↳ déterminent le montant maximum de dépenses pour 2026

Dépenses :

- ↳ Calcul des dépenses prévisionnelles et obligatoires = Charges de structures et emprunts.....
- ↳ définition des investissements à réaliser selon la politique de renouvellement

43

43



Prix 2026

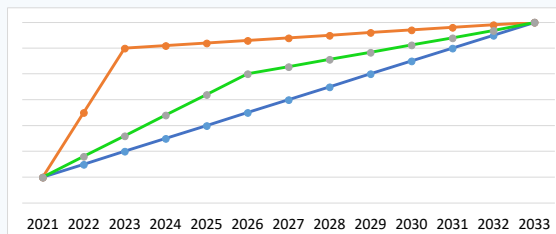
44



Rappel Conclusion – Etude harmonisation 2021



Augmentation différenciée selon l'hypothèse 3



	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Nord Est	0,05		0,05	puis linéarité									
Transpreauvinois	0,35	0,35	puis linéarité										
Bassée Montois	0,35	0,35	puis linéarité										

Prix unique sur l'ensemble du territoire au 1^{er} Février 2033

45

45



Rappel : Prix au M3 avec besoins estimés pour une bonne gestion patrimoniale

	NORD EST	TRANSPREAU	BASSEE MONTOIS
PART VARIABLE synd HT/ M3	2,99	3,28	2,88
PART VARIABLE exploitant HT/ M3	1,20	1,20	1,20
PARTS FIXES / AN	45,00	45,00	45,00
TOTAL FACT 120 M3 TTC	618,41	653,97	604,29
PRIX TOTAL TTC/ M3 - FACT 120M3	5,15	5,45	5,04

Hypothèses retenues :



- Part Variable syndicale : **3,00 € HT**
- Part Variable exploitant : **1,20 € HT**
- Parts Fixes à **45 € (20€ +25€) / an**

FACTURE TYPE

	Qté	prix U	TOTAL
Parts Syndicales			
Part fixe Annuelle : 20 €	1	20,00	20,00
Part Variable / M ³	120	3,00	360,00
Parts Exploitants			
Part fixe	1	25,00	25,00
Part Variable / M ³	120	1,20	144,00
Parts Organismes publics			
Redevance Pollution / M ³	120	0,22	26,40
Redevance Prélèvement / M ³	120	0,095	11,40
TOTAL H.T			586,80
Etat TVA 5,5%			32,27
TOTAL T.T.C			619,07



Soit **619,07 €** pour 120m3
 ou **5,16 € TTC/m3**

46



RAPPEL : besoins pour une bonne Gestion patrimoniale

➤ Un patrimoine qui a une durée de vie théorique



Réseaux

Durée de vie théorique

60 ans



**1,5% / an
de renouvellement**



Stations

Réhabilitation et
changement des organes

20 ans



Ouvrages

Durée de vie théorique
des revêtements **30 ans**



Forages

Diagnostic décennal

10 ans

47

47



Rappel Plafond HT pour fact 120m3

Vu les nouvelles redevances

Vu la variation de ces tarifs chaque année (redevance sur la performance et redevance prélèvement)

Vu l'impact financier si maintien d'un prix plafond de 5 € TTC /m3 pour une facture 120m3

Mise en place d'un prix plafond HT (hors redevances et hors TVA)

Ce prix est composé uniquement des parts exploitants et parts syndicales soit :

Parts Syndicales		
Part fixe annuelle	1	20,00
Part Variable	120	2,7
Parts Exploitants		
Part fixe annuelle	1	25,00
Part Variable	120	1,35



Plafond de 4,425 € HT/m3 pour une facture 120m3

48



Calcul des augmentations théoriques prévisionnelles

Prix exploitant par commune
 Connu au 01/01/2026 pour une
 facture 120 m3

$$= (PF+PV) \text{ HT} / 120$$

Parts syndicales 2025
 pour une facture 120 m3

$$= (PF+PV) \text{ HT} / 120$$

Prix plafond maximal
 pour une facture 120 m3

4,425 € HT



Augmentation totale des parts syndicales à réaliser

$$Y = (4,425 - \text{Parts exploitants} - \text{Parts S2e 2025}) \text{ €}$$



Augmentation par an à réaliser de Y € / 8 ans

49

49



Ex Calcul augmentation Longueville

Prix exploitant
 Connu au 01/01/2026 pour une
 facture 120 m3

Part Fixe = 54,86 €
 Part Variable : 1,5894 €
 Soit = $(54,46 + 1,5778 * 120) / 120 = 2,0316 \text{ €}$

Parts syndicales 2025
 pour une facture 120 m3

Part Fixe = 20 €
 Part Variable : 2,0837 €
 Soit = $(20 + 2,0837 * 120) / 120 = 2,2504 \text{ €}$

Prix plafond maximal
 pour une facture 120 m3

4,425 € HT



Augmentation totale des parts syndicales à réaliser

$$(4,425 - 2,0316 - 2,2504) \text{ €} = 0,1430 \text{ €}$$



Augmentation par an à réaliser de 0,1430 € / 8 ans = 0,0179 €



Soit une augmentation pour 2026 de la part variable syndicale de 0,0179 €
 Soit $2,0837 + 0,0179 = 2,1016 \text{ €}$

50

50



Calcul des parts syndicales

Calcul des différentes parts variables syndicales par commune au 01/02/2026 avec prise en compte

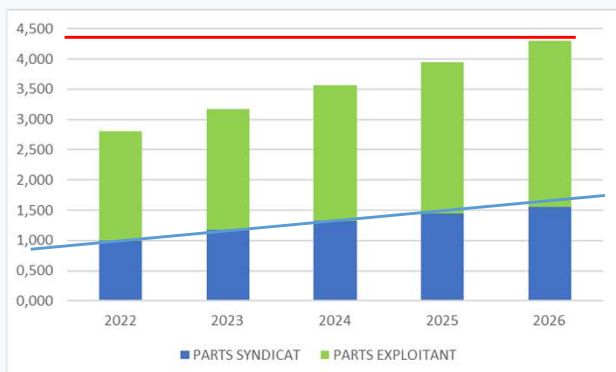
- Des augmentations des parts exploitants
- Du principe d'augmentation linéaire de la part variable syndicale sur 8 ans
- Des Répercussions des changements de mode d'exploitation et donc impact sur le prix :
(reventilation des différentes parts à prix identique avant changement d'exploitant)
- Et de l'application du plafond à 4,425 € HT pour une facture 120 m3

51



Rappel : Impact des augmentations des parts exploitants en fonction du prix global

PRIX GLOBAL < 4,425 € HT

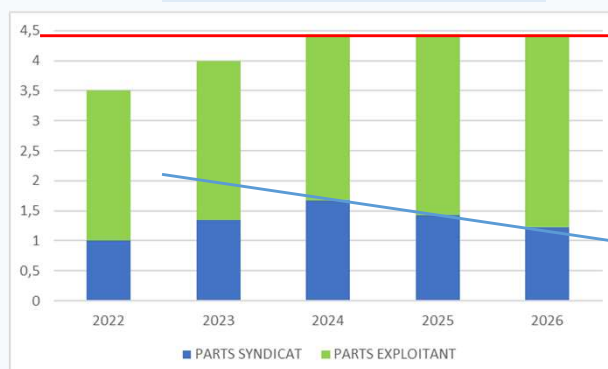


augmentation de la part syndicale et la part exploitant possible



Augmentation du prix de l'eau jusqu'au prix plafond

FACTURE PLAFONNEE à 4,425 € HT



Le prix plafond est atteint



L'augmentation des parts exploitants est compensée par la baisse des parts syndicales

52



PRIX HT 2026 – BASSEE MONTOIS

COMMUNES EN REGIE				
Commune	Parts régie		Parts syndicales	
	Fixe	Variable	fixe	variable
BABY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,8247 €
BALLOY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,7783 €
BAZOCHE LES BRAY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,7783 €
BRAY SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,2024 €
CHATENAY SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,5205 €
COUTENCON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,7783 €
DONNEMARIE DONTILLY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
EGLIGNY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,5205 €
FONTAINE FOURCHES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1124 €
GRAVON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,7783 €
GRISY SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,6183 €
GURCY LE CHATEL	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,7783 €
JAULNES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,2024 €
LA TOMBE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,4283 €
LUISETAINES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
MEIGNEUX	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,3453 €
MONS EN MONTOIS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
MONTIGNY LE GUESDIER (2)	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1110 € *
MOUSSEAU LES BRAY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,2024 €
MOUY SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,2024 €

COMMUNES EN REGIE				
Commune	Parts régie		Parts syndicales	
	Fixe	Variable	fixe	variable
NOYEN SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,8693 €
PASSY SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1983 €
SIGY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
St SAUVEUR LES BRAY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,2024 €
THENISY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
VILLENEUVE LES BORDES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9528 €
VILLIERS SUR SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1901 €

COMMUNES EN DSP			
Commune	Part délégataire	Parts syndicales	
		fixe	variable
EVERLY	Selon contrat DSP	20,00 €	1,5784 €
GOUAIX		20,00 €	1,5784 €
HERME		20,00 €	1,8763 €
LES ORMES SUR VOULZIE		20,00 €	1,5784 €
MONTIGNY LENCOUP		20,00 €	1,3706 €
PAROY		20,00 €	1,5784 €
VILLENAUXE LA PETITE		20,00 €	1,9632 €
VILLUIS		20,00 €	1,4617 €
VIMPELLES		20,00 €	1,5784 €

53



PRIX HT 2026 TRANSPREAUVINOIS

COMMUNES EN REGIE				
Commune	Parts régie		Parts syndicales	
	Fixe	Variable	fixe	variable
AUGERS-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,4287 €
BANNOST-VILLEGAGNON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BEAUCHERY-ST-MARTIN (1)	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,4114 € *
BEZALLES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9087 €
BOISDON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9087 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,8133 €
CHALMAISON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CHAMPCENEST	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9087 €
CHENOISE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,4083 €
COURCHAMP	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9087 €
COURTACON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,8380 €
CUCHARMOY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
JOUY-LE-CHATEL	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LA CHAPELLE ST SULPICE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,3392 €
LES-MARETS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9087 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
MELZ-SUR-SEINE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
MORTERY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1081 €
ROUILLY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,9140 €
RUPEREUX	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
SANCY-LES-PROVINS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	1,8133 €
SOISY-BOUY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,4467 €
STE-COLOMBE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,4301 €

COMMUNES EN REGIE				
Commune	Parts régie		Parts syndicales	
	Fixe	Variable	fixe	variable
ST-LOUP-DE-NAUD	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,1059 €
VOULTON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
VILLIERS-ST-GEORGES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
VULAINES-LES PROVINS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,0571 €

COMMUNES EN DSP			
Commune	Part délégataire	Parts syndicales	
		fixe	variable
CESSOY-EN-MONTOIS	Selon contrat DSP	20,00 €	2,1077 €
CHALAUTRE LA GRANDE		20,00 €	3,3897 €
JUTIGNY		20,00 €	2,1077 €
LA-FERTE-GAUCHER		20,00 €	2,6476 €
LECHELLE		20,00 €	1,9613 €
LIZINES		20,00 €	2,1077 €
LONGUEVILLE		20,00 €	2,1016 €
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE		20,00 €	2,8349 €
POIGNY		20,00 €	2,7244 €
PROVINS		20,00 €	2,7899 €
SAVINS		20,00 €	2,1077 €
SOGNOLLES-EN-MONTOIS		20,00 €	2,1077 €
SOURDUN		20,00 €	3,1129 €
ST-BRICE		20,00 €	2,6758 €
ST-HILLIERS		20,00 €	3,0213 €
ST-JUST-EN-BRIE		20,00 €	2,6083 €
VANVILLE		20,00 €	3,1013 €
VIEUX-CHAMPAGNE	20,00 €	1,9677 €	

54



PRIX HT 2026 – NORD EST

COMMUNES EN REGIE					COMMUNES EN REGIE				
Commune	Parts régie		Parts syndicales		Commune	Parts régie		Parts syndicales	
	Fixe	Variable	fixe	variable		Fixe	Variable	fixe	variable
AMILLIS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MAUPERTHUIS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
AULNOY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MEILLERAY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BASSEVELLE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MONTEAUX LES PROVINS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BEAUTHEIL - SAINTS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MONTDAUPHIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BELLOT	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MONTENILS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BETON-BEZOCHES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MONTOUVET	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BOITRON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	MOUROUX	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
BUSSIERES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ORLY-SUR-MORIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CERNEUX	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	POMMEUSE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CHAILLY-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	REBAIS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CHARTRONGES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	SAACY-SUR-MARNE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CHEVRU	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	SABLONNIERES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
CHOISY-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-AUGUSTIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
DAGNY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-BARTHELEMY	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
DOUE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-CYR-SUR-MORIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
FAREMOUTIERS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-DENIS-LES-REBAIS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
FRETOY LE MOUTIER	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
GIREMOUTIERS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-LEGER	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
HONDEVILLIERS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-MARS-VIEUX-MAISONS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
JOUY-SUR-MORIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-MARTIN-DES-CHAMPS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-OUEN-SUR-MORIN	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-REMY-DE-LA-VANNE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LA-TRETOIRE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	ST-SIMEON	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LESCHEROLLES	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	VERDELOT	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
LEUDON-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €
MAROLLES-EN-BRIE	25,00 €	1,35 €	20,00 €	2,7000 €					

55



Répartition des communes

Par prix TTC/ M³ pour fact 120 M³

ANNEE	TRANCHES	< 4€	4 € < X < 4,50 €	4,50 € < X < 5,00 €	5 € < X < 5,27 €
2026	Nombre de communes	1	27	22	83

83 communes soit 62 % sont à un prix > à 5 € TTC/m³ pour une fact 120 m³

Par part Variable syndicale HT

ANNEE	TRANCHES	< 0,5€	1 € < X < 1,5 €	1,5€ < X < 2 €	2€ < X < 2,5 €	2,5€ < X < 3 €	>= 3
2026	Nombre de communes	0	3	26	26	75	3

Rappel : le montant à atteindre pour une bonne gestion patrimoniale est à 3€ HT

56

56



Variation PRIX TTC fact 120 m3

Pas d'augmentation au global sur une facture TTC 120 m3 (sauf pour La Tombe)

- Du fait de la baisse au global des redevances AESN
 - redevance performance +0,047 € /M3
 - redevance sur la consommation - 0,10 € /M3
- Des révisions négatives sur certains contrats de DSP
- Pas d'augmentation sur les parts de la Régie

57

57



RECETTES

58



Recettes estimées 2026

	Nord Est	Transpreau	Bassée Montois	Part Fixe	TOTAL
Recettes estimées 2025	5 130 000	4 590 000	1 490 000	1 020 000	12 230 000
Estimation Augmentation	0	256 000	142 000		398 000
Recettes estimées 2026	5 130 000	4 846 000	1 632 000	1 020 000	12 628 000



Ajustement à faire au budget suite :

- à l'analyse des versements des DSP
- aux volumes dans les RAD

59

59



Orientations Budgétaires 2026 - DEPENSES

Les recettes ayant été estimées

↳ Calcul des dépenses prévisionnelles et obligatoires
= Charges de structures et emprunts.....

↳ Permet de définir l'enveloppe pouvant être allouée aux différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement selon les nécessités, urgences et la politique de renouvellement

↳ Affectation des dépenses selon les zones



60

60



DEPENSES

61



Charges à Couvrir

Part fixe Annuelle : 20 €

Part Variable / M³

Charges de structure du syndicat
(locaux, personnel, équipements...)

Dépenses liées à la zone
ou réparties selon clés de répartition

Dépenses de Fonctionnement

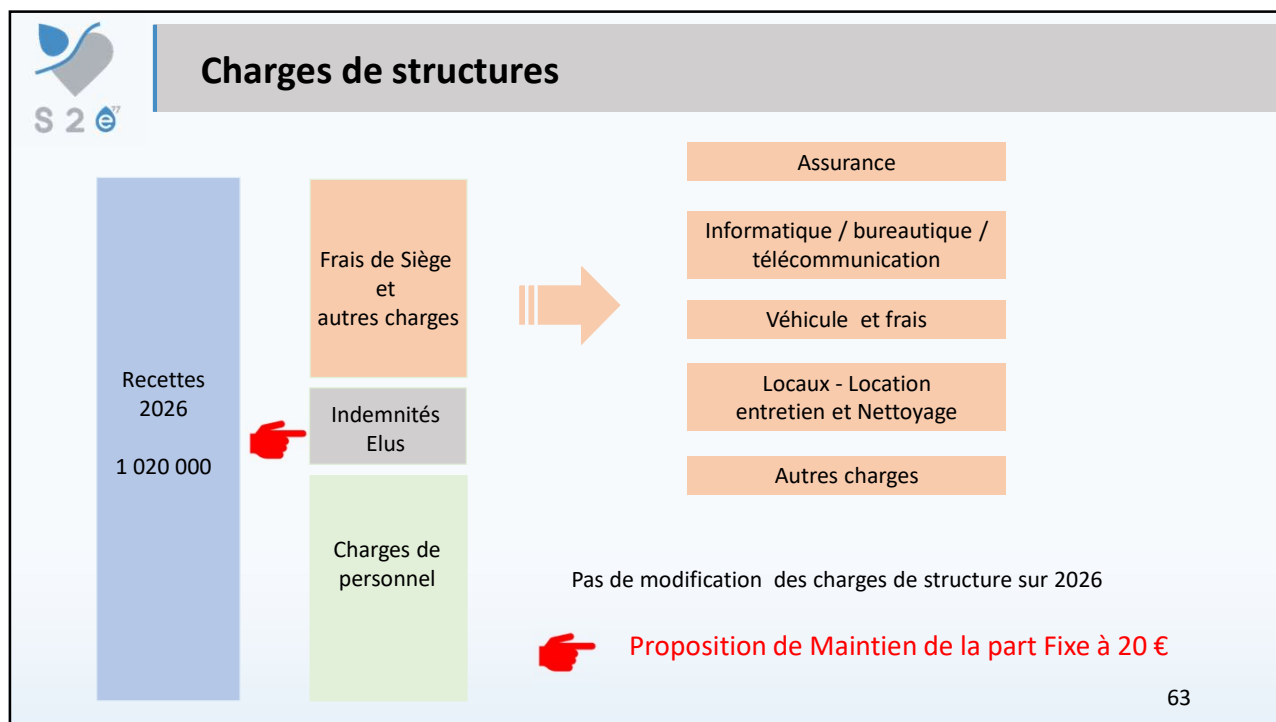
- Etudes / recherches
- Honoraires
- Achats eau (Zone Transpreau)
- Intérêts des emprunts...

Dépenses d'investissement

- Travaux
- Amortissement des emprunts

62

62



63

RESSOURCES HUMAINES

EVOLUTION MASSE SALARIALE – S2e77

BUDGET 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2025	PREV 2026 *
920 000,00	1 015 000,00	947 500,00	950 000,00

* Y compris les refacturations à la régie

64

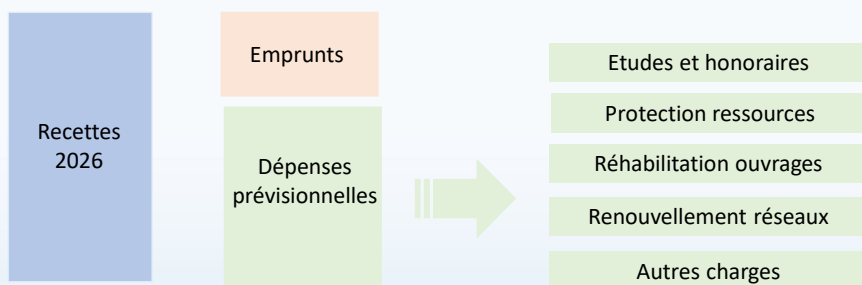
64



Orientation des dépenses pour 2026

Après avoir calculé les recettes et fixé les dépenses obligatoires par zone (emprunts , Impôts...)

- Estimation du budget global de dépenses
- Ces dépenses seront ventilées pour le Budget primitif et fixées en fonction des priorités et sur le principe de la bonne gestion patrimoniale

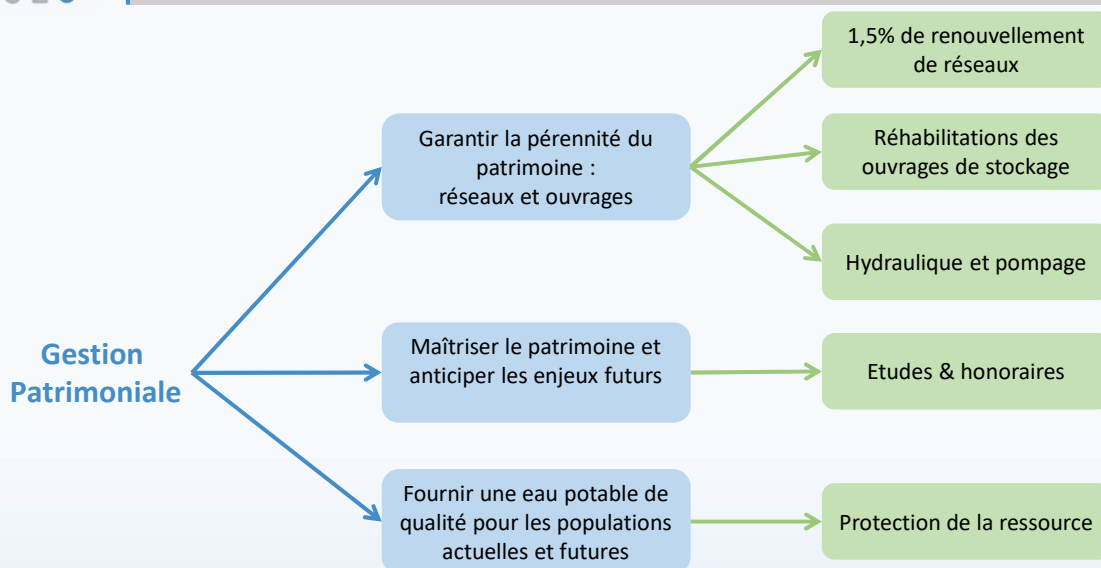


65

65

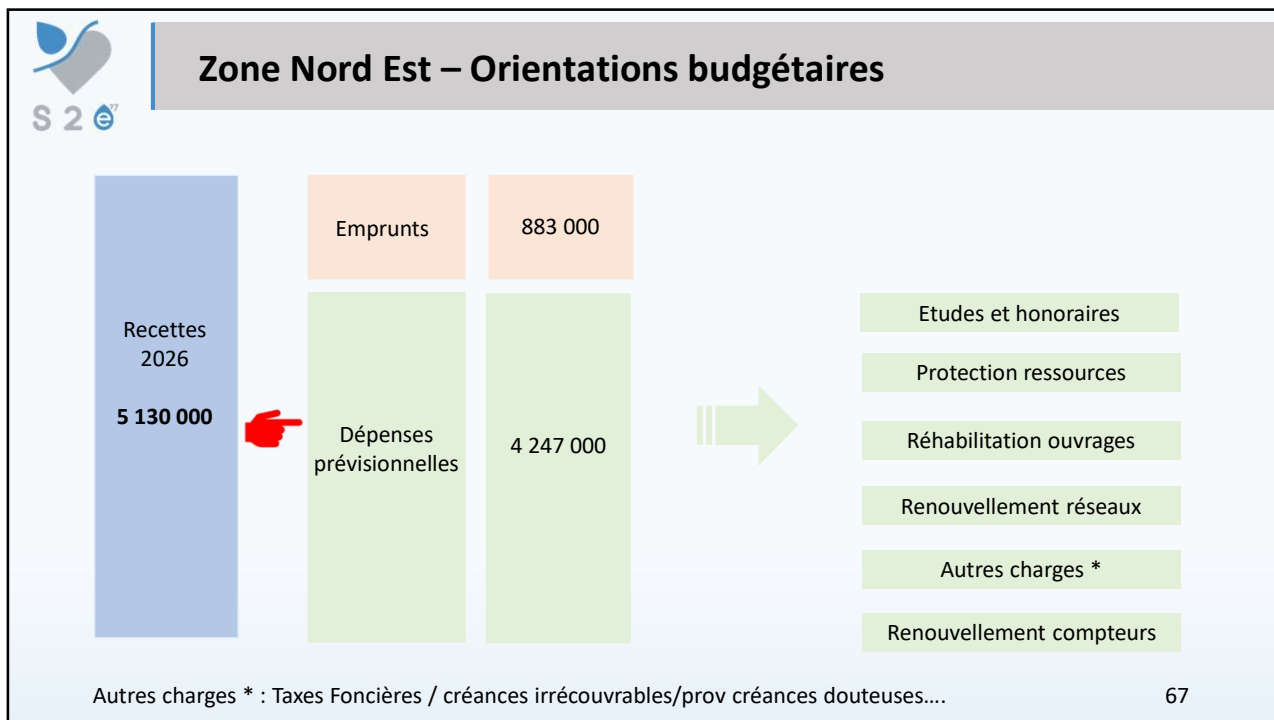


Définition des Objectifs de Gestion patrimoniale



66

66



67

Zone Nord Est – Orientations budgétaires

- Le choix des travaux prioritaires sera effectué en février sur la base des estimations de chiffrage et de l'enveloppe budgétaire disponible.
- Les travaux suivants ont été identifiés :

<p><u>Réseaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MOUROUX – RD44 rue Abel Leblanc • MOUROUX – RD44 Avenue de la Gare • SABLONNIERES – Le Rousset • FRETOY – Rue du Moutier et Grand Frétoy • BOITRON – RD55 Rue du Petit Morin • VERDELOT – Launoy-Renault • SAINT-SIMEON - Mondollot et Petit Choisy 	<p><u>Ouvrages de stockage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • LA CELLE-SUR-MORIN – Réhabilitation du Château d'eau du Bourg • DOUE – Réhabilitation des réservoirs de la Butte de Doue
--	---

68

68



Zone Nord Est – Orientations budgétaires

Hydraulique / Pompage :

- POMMEUSE – Réhabilitation de la station de reprise des Charnois
- VERDELOT – Réhabilitation de la station de reprise de Launoy-Renault

Captages :

- MONTCEAUX-LES-PROVINS – Mise en service du nouveau forage
- JOUY-SUR-MORIN – Etude implantation nouveau forage

Autres :

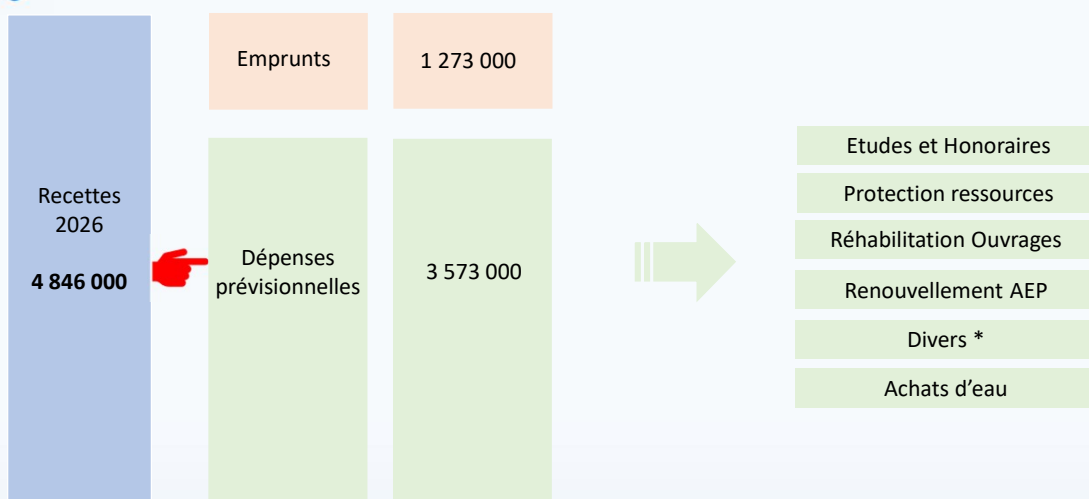
- Analyses pour suivi des métabolites de pesticides dans le cadre des dossiers de dérogation

69

69



Zone Transpreauvinois – Orientations budgétaires



Autres charges * : Taxes foncières /créances irrécouvrables/prov créances douteuses....

70

70



Zone Transpreauvinois – Orientations budgétaires

- Le choix des travaux prioritaires sera effectué en février sur la base des estimations de chiffrage et de l'enveloppe budgétaire disponible.
- Les travaux suivants ont été identifiés :

Réseaux :

- BEAUCHERY-SAINT-MARTIN – Alimentation de Chenetron
- CHAMPCENEST – RD71E Avenue des Peupliers
- LEHELLE – Rue de L'Eglise
- LA FERTE-GAUCHER – RD204 Avenue des Etats-Unis et Rue de Paris
- TRANSPREAUVINOIS – Renouvellement des organes de protection du réseau

71

71



Zone Transpreauvinois – Orientations budgétaires

Ouvrages de stockage :

- SOISY-BOUY – Réhabilitation de la bêche
- CHENOISE – Avant-projet pour réhabilitation du Château d'eau et sécurisation de l'ouvrage
- LA FERTE-GAUCHER – Diagnostic structurel
- MAISON-ROUGE et JUTIGNY – Démolition ouvrages abandonnés

Hydraulique / Pompage :

- CHEVRU – Mise en place du secours vers le Transpreauvinois

72

72



Zone Transpreauvinois – Orientations budgétaires

Captages :

- Champ captant de Noyen-sur-Seine – ITV, brossage et réhabilitation des pompes, colonnes et armoires
- Champ captant de Villiers-sur-Seine – Travaux sur le forage F2

Etudes :

- SAINT-BRICE / LEHELLE / CHALAUTRE-LA-GRANDE – AVP pour interconnexion et optimisation du fonctionnement hydraulique
- BANNOST-VILLEGAGNON – Etude de faisabilité pour une usine de traitement des métabolites de pesticides

Autres :

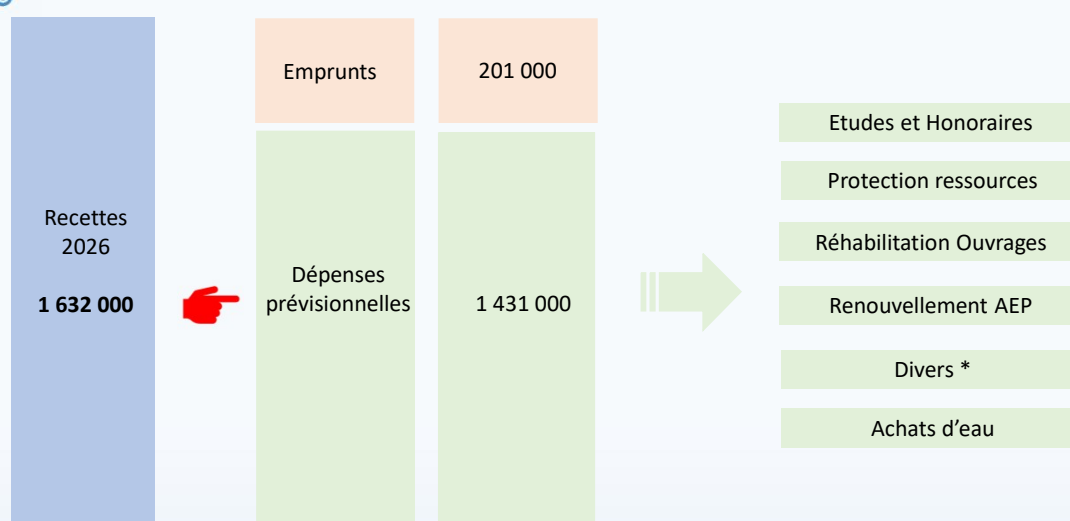
- Analyses pour suivi des métabolites de pesticides dans le cadre des dossiers de dérogation
- SOURDUN – Déplacement du transformateur privé de la station de reprise de La Ravine

73

73



Zone Bassée Montois – Orientations budgétaires



Autres charges * : créances irrécouvrables/prov créances douteuses....

74

74



Zone Bassée-Montois – Orientations budgétaires

- Le choix des travaux prioritaires sera effectué en février sur la base des estimations de chiffrage et de l'enveloppe budgétaire disponible.
- Les travaux suivants ont été identifiés :

Réseaux :

- SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY – Pont de la Goujonne
- CHATENAY-SUR-SEINE – RD18 de EB10 côté Montereau à RD75
- VILLENAUXE-LA-PETITE – RD411 Hameau de Toussacq
- VILLENEUVE-LES-BORDES – Liaison Bourg - Valjouan (D201)

75

75



Zone Bassée-Montois – Orientations budgétaires

Ouvrages de stockage :

- FONTAINE-FOURCHES – Réhabilitation des réservoirs
- COUTENCON – Avant-projet pour réhabilitation
- BAZOCHES-LES-BRAY – Diagnostic structurel

Hydraulique / Pompage :

- THENISY – Réhabilitation des surpresseurs
- LES ORMES-SUR-VOULZIE – Mise à jour du diagnostic structurel et étude de déplacement usine

Captages :

- VILLENEUVE-LES-BORDES – Réhabilitation hydraulique captage de Valjouan

76

76



Zone Bassée-Montois – Orientations budgétaires

Etudes :

- BABY – VILLUIS – VILLENAUXE-LA-PETITE – Avant-projet pour interconnexion
- CHATENAY-SUR-SEINE – Etude bêche d'eau traitée
- RESEAU DE TRANSPORT DU BAS MONTOIS – Optimisation du fonctionnement hydraulique

Autres :

- BALLOY et GRAVON – Nettoyage des réseaux
- Analyses pour suivi des métabolites de pesticides dans le cadre des dossiers de dérogation

77

77



Conclusion S2e77

- Proposition de maintenir la part fixe à 20 €
- Augmentation des parts variables de façon linéaire sur les zones Transpreauvinois et Bassée Montois avec respect du plafond à 4,425 HT / m3 pour fact 120 m3

78

78



Comité Syndical



Délibération :
¼ des investissements

79

79



Délibération du ¼ des investissements – S2e77

Le Budget prévisionnel ne sera voté que en mars 2026.

De ce fait, aucune dépense d'investissement ne pourrait être mandatée ou engagée en dehors des restes à réaliser.

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

CHAPITRE	BUDGET 2025	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	153 100	38 275	38 000
21	2 648 500	662 125	660 000
23	16 742 303	4 185 576	4 100 000

Pour lancement et paiement de dépenses de nouvelles opérations

80



Délibération du ¼ des investissements – Régie

Du fait des prévisions 2025, les montants maximum pouvant être attribués :

CHAPITRE	BUDGET 2025	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	29 000	7 250	7 250
21	1 565 955	391 489	390 000

Pour mandatement des premières dépenses de renouvellements, commande de matériels production, commande de véhicule, informatique

81



Comité Syndical



Délibération :
Tarifs au 01/02/2026

82

82



Prix de l'eau et tarifs divers

S2e77 : Part Fixe : maintien à 20€ / an
Part variable : voir annexe

Régie :

Prix de l'eau : Pas de changement Part Fixe : 25€ / an - Part variable : 1,35 €/ M3

Tarifs interventions : Pas de changement

Tarifs Branchements neufs : Application tarifs MBC exploitation + pose de compteur
Via la réalisation d'une convention

83



Comité Syndical



Décisions

84

84



Décisions

- Décision 2025-17 du 29/12/2025

Renouvellement AEP – ST HILLIERS Quincy Savigny

Entreprise la mieux disante :

NORD EST TP :

416 007,95 € HT

85



Comité Syndical



Points divers

86

86



AGENDA



- Prochain BUREAU + Conseil Exploitation : **Mardi 17 Février 2026**
- Prochain COMITE SYNDICAL : **Lundi 9 Mars 2026**